



Rue du Mambourg, 33
6000 – Charleroi
secretariat@pinghainaut.be

Remis de match pour raison Covid **Saison 2020 / 2021**

Bonjour à tous,

Vous devez bien être conscients que le Covid ne doit pas et ne peut pas servir d'excuse ou d'objet pour toutes sortes de demandes « spéciales ».

Lorsqu'il y a un cas avéré « positif au Covid », ou un joueur mis en quarantaine par la voie officielle, la personne est 'considérée' malade.

Le club établit donc ses équipes en fonction des absences éventuelles, comme toujours.

Si plus d'un joueur « effectif * » dans une équipe sont avérés positifs et/ou officiellement mis en quarantaine, le match peut être remis à la première date prévue à cet effet ou fixée par le CPH.

* (joueur effectif = joueur existant dans cette équipe les semaines précédente)

Vous devez alors fournir, dès que possible, les certificats médicaux de mise en quarantaine au secrétariat provincial ou de Covid.

Dans le cas où il y a une indisponibilité au niveau de la salle dû au Covid (décision des instances responsables et gestionnaires de celle-ci), il vous est proposé de :

1. Faire appel aux clubs environnants pour savoir leurs disponibilités pour quelques matchs des semaines de confinement (solidarité pongiste et hennuyère).
2. Voir avec les clubs concernés par votre impossibilité d'avoir accès à votre salle de pouvoir inverser le match ou jouer chez eux.
3. Remettre des matchs à la première journée prévue à cet effet.
4. Voir la possibilité avec certains clubs de jouer en semaine en lieu et place d'un entraînement (chez eux ou chez vous).
5. Remettre éventuellement des matchs à la deuxième journée prévue à cet effet.
6. Déclarer forfait pour certains matchs (aucune sanction et aucune amende sera émises).